



GRUPE DE TRAVAIL EVOLUTION DES SRIAS

Contexte : annonce DGAFP (1^{er} GT, feuille de route) : année 2016 sera la seule année transitoire de maintien des 26 SRIAS, au 01/01/17 les SRIAS des régions disparues n'existeront plus, les SRIAS des nouvelles régions seront obligatoirement constituées. La DGAFP envisage une nouvelle composition simple avec désignation au format standard (13 OS/12 adm). Accord pour mesures transitoires jusqu'à fin 2018 prenant en compte l'investissement des mandatés SRIAS et la position des présidents actuels jusqu'à la fin prévue de leur mandat (création de vice-présidents). Discussions sur l'objectif cible des SRIAS pour le renouvellement en 2019.

Position des OS :

- Assurer l'activité des équipes syndicales régionales actuelles jusqu'à la fin du mandat
- Maintenir la position des présidents (MAD, décharge...) jusqu'à la fin du mandat
- Conserver une action sociale de proximité (avec les 26 équipes actuelles en phase transitoire 2017/2018 sur 2 ou 3 sites) puis avec mise en œuvre d'un relais départemental dans l'objectif cible 2019 (à affiner : relais/correspondant/animateur départemental issu des représentants du personnel, membre constitutif ou associé (?) de la SRIAS. Droits syndicaux article 15 + ... ?)
- Constituer les SRIAS des nouvelles régions en 2017, non par simple désignation selon la procédure ordinaire, mais à titre transitoire et dérogatoire pour 2 ans, par agglomération des collèges des 2 ou 3 SRIAS concernées par la fusion régionale (« modèle » CESER et)
- Privilégier la solution de présidence collégiale (co-présidences, avec quand c'est nécessaire règlementairement, un-e des co-président-e-s qui préside la séance) A défaut, modalités claires de désignation des anciens présidents sur présidence (là où il y a les moyens de fonctionner CASEP et CA) et vice-présidences. fonctionnement collectif des président-e-s et vice-président-e-s
- Envisager de maintenir dans ces nouvelles instances un quorum et des votes sur la base de 13+12, chaque OS disposant du nombre de voix prévues dans la répartition et ayant latitude de mandater, parmi les présents les « titulaires du mandat ».
- Préparation du budget 2017 en coordination des deux ou trois pôles avec comme objectif de :
 - conserver au plus près les actions d'initiative et de réalisation locale et les partenariats associatifs localisés
 - étendre à l'ensemble des agents de la région les actions et prestations plus générales (avec un chiffrage de l'extension de ces actions au nouveau périmètre régional et un abondement des crédits)